Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



Séance du mardi 14 juin 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19 Nombre de Membres présents à la séance 16 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 18

N° 2022/48

Date de la convocation : 09 juin 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 09 juin 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le quatorze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du neuf juin 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

<u>Présents</u>: Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Monsieur TOUTAIN Éric

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2022/48 - COMPTE DE GESTION 2021

Après retour dans l'assemblée à la suite du vote du compte administratif 2021, Madame le Maire reprend la présidence et présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Receveur.

Celui-ci montre les mêmes résultats que le compte administratif 2021, soit un excédent de 457 028,12 €.

Madame le Maire demande au Conseil municipal s'il approuve les comptes du percepteur.

Après avoir constaté la conformité des écritures du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur avec celles du compte administratif 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le compte de gestion 2021 tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE